

Pôle communication  
24.65.42

Lundi 15 mai 2023

## INFORMATION PRESSE

### Fin des mesures exceptionnelles liées au Covid-19

Ce 15 mai 2023 marque la fin des mesures exceptionnelles liées au Covid-19. La maladie rejoint désormais les infections respiratoires dites « classiques », au même titre que la grippe saisonnière. La direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC) tient à informer la population des changements dans la prise en charge de la maladie.

#### Dépistage

En période de crise sanitaire, les tests Covid étaient réalisés systématiquement en cas de symptômes et étaient pris en charge pour tous les patients.

À partir de ce 15 mai 2023, les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire sont invitées à consulter un médecin afin de bénéficier d'une évaluation médicale. Un test pourra être réalisé à l'appréciation du médecin, par ses soins ou en pharmacie.

#### Isolement

Parmi les évolutions dans la prise en charge du Covid-19, les mesures d'isolement des personnes atteintes par la maladie sont supprimées.

Il est néanmoins conseillé d'appliquer des gestes réflexes en cas de symptômes liés à un virus respiratoire.



\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](https://gouv.nc) \*\*

## Vaccination

La vaccination contre le Covid-19 reste recommandée pour tous. Alors qu'elle était prise en charge pour tous les patients en période de crise sanitaire, elle ne l'est désormais qu'uniquement pour certaines personnes en 100 % longue maladie et pour les femmes enceintes. Pour les autres, il s'agira d'une prise en charge CAFAT, aide médicale et/ou mutuelle.

Elle pourra être réalisée par les professionnels de santé habilités : médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens.

Plus d'informations sur les lieux qui proposent la vaccination : <https://gouv.nc/actualite-covid-19>

\* \*  
\*